

Ecole primaire du centre
2 rue Louise de Savoie
01 160 Pont d'Ain

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 09/11/2021

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale :			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeur de l'école - Présidente : Sophie Bernard	X		
Maire : Jean-Marc Jeandemange	X		
Conseiller municipal : Léontina Garnier	X		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Nathalie Rigon	X		
Laëtitia Boillot	X		
Maxellende Scalbert		X	
Julie Zanolin	X		
Muriel Saint-Pierre	X		
Charline Boizet	X		
Patricia Dalloz	X		
Karen Froment		X	
Audrey Timar		X	
Camille Suarez	X		
Elodie Gagnard	X		
Cathy Monnet	X		
Sandrine Pomi	x		
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Laetitia Abbate	X		
Françoise Barcelo	X		
Olivia Chevalier	X		
Anne-Charlotte Garcia		X	
Olivier Gonthier	X		
Marilyne Maturel	X		
Loïs Pesenti	X		
Caroline Varey	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :		X	
Médecin scolaire :		X	
Infirmier(e) scolaire :		X	
Assistante sociale :		X	
Représentant périscolaire :		X	
D.D.E.N.		X	
AESH Llittéras Veronique		X	
AESH Karine REY		X	

AESH Anaïs Gaffiot		X
AESH Hélène Villard		X

Procès-verbal établi le 9 novembre 2011

La présidente, directrice de l'école

Nom : Sophie Bernard

Signature

Date : 9 novembre 2021

heure de début : 18h

En préambule, la directrice fait part d'un courrier envoyé à l'inspectrice d'académie lundi 8 novembre faisant part de plusieurs demandes de la part des enseignants unanimes de l'école :

- L'ouverture immédiate d'une 11^e classe à l'école du Centre ou l'ouverture d'une 11^e classe en septembre 2022 ; ou à défaut
- La mise à disposition d'un TR à plein temps, de manière pérenne, afin de soulager les collègues par la mise en place de groupes de besoin
- L'augmentation du temps de présence de l'enseignante UPE2A à 2 jours hebdomadaires
- L'obtention d'un 3^e jour de décharge pour la direction

Il est également demandé le classement de l'école de Pont d'Ain en éducation prioritaire.

Vote du règlement intérieur

Aucun changement au règlement.

Proposition d'un envoi numérique pour le règlement intérieur, et de l'apposer dans les panneaux d'affichages élémentaire et maternelle.

Nous procédons au vote pour acceptation de ce règlement : unanimité.

La sécurité aux abords de l'école

Pour des raisons de sécurité, rappel est fait concernant les parents et les enfants qui attendent l'ouverture des portes de l'école : chacun doit se tenir sur le trottoir face à l'école, devant la salle des fêtes. Seul le préposé au franchissement de la route peut faire traverser les enfants.

- Les parents ne doivent pas déposer leurs enfants sur le trottoir de l'école mais sur celui en face.
- Les enfants qui arrivent en avance doivent attendre sur le trottoir face à l'école (devant la salle des fêtes).

Suite à plusieurs incidents, la directrice a demandé à la mairie que le nouveau policier municipal puisse encadrer et vérifier le respect de cette règle. La mairie a donné son accord.

Les taxis qui viennent chercher les élèves du dispositif ULIS sont plus nombreux que les places qui leur sont attribuées. Proposition de la mairie d'ôter les barrières devant l'école pour laisser l'accès temporaire aux taxis ou de leur laisser accès aux places de la salle des fêtes. A discuter avec eux.

Exercices d'évacuation : le chemin d'accès à la Catherinette n'est pas sécurisé ni adapté aux enfants (quelques enseignants doivent s'organiser pour faire traverser les plus petits).

Rythme scolaire 4 jours

La loi indique que l'école doit fonctionner sur 9 demi-journées (4 jours et demi). Il a été accordé une dérogation pour les écoles qui le souhaitent pour fonctionner sur 4 jours.

A Pont d'Ain, cette dérogation a été accordée en 2018. Elle doit donc être renouvelée. Les enseignants, la mairie et les parents d'élèves consultés se positionnent sur un maintien du fonctionnement sur 4 jours.

Cette décision est entérinée et votée à l'unanimité.

Concernant la question des horaires d'école, il a été convenu de :

- Prendre une décision collégiale avec l'autre commune concernée (Varambon) ;
- Discuter des besoins de chacun : équipe enseignante pour les enseignements, mairie pour l'organisation de la cantine, parents d'élèves pour l'organisation personnelle et communauté de commune pour l'organisation du périscolaire.

Une première réunion se tiendra le lundi 6 décembre à 18h (en comité restreint) après concertation en groupe, salle du conseil de la mairie.

La question des horaires a été abordée avec l'inspectrice de circonscription.

Prochain conseil d'école le 8 mars 2022.

Heure de fin : 19h56.